



Département de la Nièvre
Communauté de Communes
Cœur de Loire

Extrait du Registre des Délibérations

Séance plénière du **12 décembre 2023**,

L'an deux mille vingt-trois, le **douze** du mois de décembre à **dix-neuf heures**,

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes CŒUR DE LOIRE, dûment convoqué le 06 décembre 2023 par M. le Président, s'est assemblé à la Salle du Belvédère – Palais de Loire à Cosne sur Loire, sous la Présidence de **M. Sylvain COINTAT**.

Présents titulaires : M. Sylvain COINTAT - M. Patrick BONDEUX - Mme Pauline PABIOT - Mme Marie-France LURIER - Mme Danielle ROY - M. Yves RAVET - M. Pascal KNOPP - M. Gilbert LIENHARD - M. Michel VENEAU - M. Pascal FASSIER - M. Philippe BOURGEOIS - Mme Véronique ITTAH - Mme Geneviève PARIS - M. Patrick RAPEAU - M. François DENIZOT - M. André BUISSON - M. Alexandre BLANDIN - M. Yannis BONNET - Mme Martine BOREL - M. Alexandre BOUCHER-BAUDARD - M. Hicham BOUJLILAT - Mme Béatrice BOULOGNE - Mme Corinne COLONEL - Mme Martine LEROY - Mme Stéphanie OUVRY - M. Patrick PONSONNAILLE - Mme Pascale QUILLIER - Mme Sylvie REBOULLEAU - Mme Carole TABBAGH GRUAU - M. Michel BARRIERE - Mme Sonia MILLANT - M. Denis HOUCHOT - M. Bernard GILOT - Mme Françoise PILLARD - Mme Corinne SERRE - M. Bertrand FLANDIN - M. Thierry BEAUVAIS - Mme Françoise CROTTET-FIGEAT - M. Benjamin MASI - Mme Nathalie LIEBARD - Mme Stéphanie CHAPUIS - M. Jacky SCHOLLER - Mme Jocelyne VERNAUX

Membres absents excusés : Mme GUILLAUME Florence - M. Jean-Claude GILLONNIER - Mme Nadège COQUILLAT - M. Frédéric AUCOUTURIER - M. Jean-Marc BAUCINO

Membres titulaires remplacés par leurs suppléants :

Mme Sandra TIXIER MAUDRY remplacée par M. Raymond LE VAN
Mme Mauricette JOSEPH remplacée par Mme Muriel BUISSON
M. Jean FOUNIER remplacé par M. André SZYMANSKI

Membres ayant donné pouvoir : M. Alain DEDISSE à M. Patrick PONSONNAILLE
M. Daniel GILLONNIER à M. Gilbert LIENHARD
M. Robert CHOLLET à Mme Nathalie LIEBARD
M. Michel RENAUD à M. Yannis BONNET

formant la majorité des membres en exercice au nombre de 55.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil : **Mme Nathalie LIEBARD** ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions.

Approbation de la stratégie de développement économique de Cœur de Loire

Dans un contexte économique bousculé et évolutif, la communauté de communes Cœur de Loire a souhaité définir sa nouvelle stratégie de développement et d'attractivité économique, pour les prochaines années.

L'élaboration de cette stratégie s'appuie sur un diagnostic territorial et la mobilisation des acteurs économiques du territoire. Des ateliers participatifs ont permis de co-construire des orientations et axes de travail partagés.

La stratégie de développement et d'attractivité économique est annexée à la présente délibération et prévoit 13 axes de travail regroupés au travers les axes stratégiques suivants :

- Axe 1 « Cibler et accompagner les secteurs stratégiques »
- Axe 2 « Mettre en œuvre une stratégie foncière adaptée »
- Axe 3 « Prospector, accueillir et retenir dans un territoire attractif »
- Axe 4 « Promouvoir le territoire avec un discours commun en s'appuyant sur des partenariats durables »

La réalisation de feuilles de route annuelles définissant les priorités de l'année contribuera à la mise en œuvre de la stratégie jusqu'en 2026.

Cette stratégie a fait l'objet d'une présentation aux conseillers communautaires réunis à cet effet le 11 décembre dernier.

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président, après avis favorable du Bureau Communautaire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la stratégie de développement et d'attractivité économique de Cœur de Loire annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de conseillers : 55
Présents : 46
Pouvoirs : 4
Votants : 50
Pour : 49
Abstention : 1
Contre : 0

MAJORITÉ

Pour extrait conforme
Sylvain COINTAT, Président

Mme Nathalie LIEBARD, secrétaire de séance



Envoyé en préfecture le 20/12/2023
Reçu en préfecture le 20/12/2023
Publié le 20/12/2023
ID : 058-200067916-20231212-2023_12_12_02-DE

S²LO